Pont-Péan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20261012-D_2026_109-DE

Date de la convocation :
8 septembre 2026

Affichage :
Du 18 septembre au 17 décembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14

L'an deux mil vingt-six, le douze octobre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le cinq octobre conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Delphine SIRERA, Jérémie NOGUES, Yohann RADIN, Romain GUENO, Stéphanie BON, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal THEVENON, Maëlenn LE GUEN, Romane FARIA BRUNEL, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE,

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Michel ENNESSER, Romain COLLIGNON, Laurent LEDUBY

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Jean-Michel ENNESSER a donné pouvoir à Denis DUAULT
Romain COLLIGNON a donné pouvoir à Jérémie NOGUES

SECRETAIRE : Marjorie SOURNAC LEMOINE

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026- 109 ADMINISTRATION GENERALE
INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SUITE A DEMISSIONS

Considérant que M Frédéric GOURDAIS et Mme Julie ORAIN ayant présenté leurs démissions de leurs fonctions de conseiller Municipal et conseillère Municipale par courrier du 9 octobre et 12 octobre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-2 et L.2121-4 qui fixent respectivement le nombre de membres du conseil municipal selon la population de la commune et les règles applicables en cas de démission d'un conseiller

Considérant qu'aux termes de l'article 270 du Code électoral, le remplacement du Conseiller Municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu »,

Considérant que Monsieur Laurent LEDUBY, est le suivant dans l'ordre de présentation de la liste « PONT PEAN, Aujourd'hui et Demain » va être appelé à siéger en tant que Conseiller Municipal de la commune de Pont Pean

Considérant que Madame Romane FARIA BRUNEL, est la suivante dans l'ordre de présentation de la liste « Aimer Pont Péan » va être appelée à siéger en tant que Conseillère Municipale de la commune de Pont Pean

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Laurent LEDUBY, en qualité de Conseiller Municipal de la liste. « PONT PEAN, Aujourd'hui et Demain

PREND ACTE de l'installation de Madame Romane FARIA BRUNEL, en qualité de Conseillère Municipale de la liste « Aimer Pont Péan ».

PREND ACTE de la modification du tableau du Conseil municipal.

Pour copie conforme, en Mairie, le 14 octobre 2026.
Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

